



URGENT Répartition des charges

Par **Louisana**, le **08/09/2010** à **10:07**

Bonjour,

Sur le document "répartition des charges" que le syndic/régie adresse au propriétaire, est ce que toutes les lignes concernent le locataire ? En d'autres termes, est ce que les "charges, dépenses unitaires, entretien chaudière, charges bâtiment, consommation eau, charges ascenseurs, travaux et opérations except. (charges, charges ascenseur)" doivent totalement être payés par le locataire ?

MERCI

Par **Domil**, le **08/09/2010** à **10:22**

Si le syndic a fait les choses légalement, oui
Sinon non.

Par exemple, les charges d'ascenseur devraient être réparties selon le service rendu (plus on est haut, plus on paye et dans certains cas le RDC ne les paye pas du tout)